Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 037-213701667-20250228-DEL_2025_12-DE

République Française

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CANTON D'AMBOISE

MAIRIE DE

NEUILLÉ LE LIERRE 37380

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 21 février 2025

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 5

Pouvoirs : 1

N° DEL-2025-12

Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre

Séance du 28 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :
Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT.
Messieurs Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Richard THIBAULT.

Absents excusés :
Natacha MOUGEOLLE, Danis SIX.

Absents :
Laurent DUCARD, Vanessa TESSIER.

Pouvoirs :
Madame Natacha MOUGEOLLE donne pouvoir à Madame Cécile BERLAND.
Monsieur Danis SIX donne pouvoir à Monsieur NOURRY Dominique.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

SUBVENTION 2025 POUR LA MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS ARKENCIEL

Madame le Maire indique à l'ensemble du Conseil Municipal que la maison des assistants maternels a fait une demande de subvention pour l'achat d'une poussette triple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 4 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'octroyer un montant de 150 € pour l'aide au lancement de la MAM.

Fait à Neuillé le Lierre, le 28 février 2025
Le Maire, Blandine BENOIST.